

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE CANADA NE FERA PAS FACE À DES DROITS COMPENSATEURS PROVISOIRES DANS LE CAS COMMERCIAL SUR L'ACIER DE STRUCTURE USINÉ

MARKHAM, Ontario, 9 juillet 2019 – L'institut de la construction en acier (ICCA) est heureux des conclusions de la détermination préliminaire du Département américain du commerce dans les enquêtes de droits compensateurs sur les charpentes d'acier importées du Canada. Dans leur évaluation, le Département américain du commerce a évalué une détermination négative, indiquant que les exportateurs canadiens ne reçoivent pas des subventions passibles de mesures compensatoires par les gouvernements canadiens.

Le Canada a été évalué à un taux de subvention préliminaire de zéro pourcent, tandis que le Mexique obtiendra près de 14 pourcent et la Chine, près de 34 pourcent. Par conséquent, l'Agence de protection des douanes et des frontières des États-Unis ne collectera pas des dépôts en espèces sur les importations de l'acier de structure usiné en provenance du Canada. Les constatations détaillées peuvent être lues à l'adresse suivante: www.commerce.gov/news/press-releases/2019/07/us-department-commerce-issues-preliminary-determinations-countervailing.

« C'est une excellente nouvelle pour les industries et les travailleurs canadiens de l'acier! », a déclaré Ed Whalen, président et chef de la direction de l'ICCA. « Nous sommes heureux de démontrer que notre industrie sidérurgique, aux côtés des gouvernements canadiens, a été et continue de fonctionner dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). »

Au cours des derniers mois, le Département américain du commerce enquête sur l'industrie sidérurgique canadienne dans le cadre d'une affaire de droits antidumping et de subventions portant sur les importations de produits de structures d'acier usinés en provenance du Canada, du Mexique et de la Chine. Cette action en justice a été lancée par l'American Institute of Steel Construction (AISC) en février 2019. D'autres enquêtes sur les lieux seront effectuées avant la détermination finale du Département américain du commerce, prévue vers la fin de l'année. Cela déterminera si les pays nommés recevront des droits compensateurs sur les importations de charpentes d'acier fabriquées.

Après une enquête plus poussée, l'ICCA est persuadé que le Département américain du commerce continuera à découvrir que les fabricants canadiens de charpentes d'acier mènent une concurrence loyale sur les marchés mondiaux, y compris aux États-Unis. L'ICCA continuera de soutenir et de défendre les intérêts de notre industrie tout au long de ces enquêtes.

À PROPOS DE L'ICCA

L'Institut canadien de la construction en acier (ICCA) est le porte-parole du Canada pour l'industrie de la construction en acier, assurant un leadership en matière de conception durable, de construction, d'efficacité, de qualité et d'innovation. Les efforts de l'ICCA visent à promouvoir l'utilisation et les avantages de l'acier, à protéger la part canadienne du marché et à défendre une communauté diversifiée composée de fabricants, de centres de service, de constructeurs, de consultants, de dessinateurs de détails, de fournisseurs de l'industrie, de propriétaires et de promoteurs.

Le secteur canadien de la construction en acier est une industrie dynamique de 5 milliards de dollars qui emploie plus de 130 000 personnes dans sa chaîne d'approvisionnement.

-30-

Relations avec les médias:

Maricelle Ambat

Coordnatrice au marketing et aux communications

Institut canadien de la construction en acier (ICCA)

(905) 604-3231 poste 107

mambat@cisc-icca.ca